

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 477**25 septembre 1996****SOMMAIRE**

Achievers Unlimited International S.A., Luxembourg pages 22890, 22893	Lactosan-Sanovo International S.A., Luxembourg ... 22868
Capital & Industrie S.A.H., Luxembourg 22850	Lactosan-Sanovo Luxembourg, Luxembourg 22868
Captilux S.A., Luxembourg 22850	(Marc) Lamesch & André Straus, S.à r.l., Luxembourg 22873
Cegros S.A., Luxembourg 22851	Lancaster S.A., Luxembourg 22870
Cera Cash Fund, Sicav, Luxembourg 22850, 22851	Latimo S.A., Luxembourg 22868
Cera Invest, Sicav, Luxembourg 22851	L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Luxembourg 22872
Cera Portfolio, Sicav, Luxembourg 22852	Lilux Management S.A., Luxembourg 22870
Cerincio S.A. Holding, Luxembourg 22852	Lionidas Holding S.A., Luxembourg 22868, 22869
Cervan S.A., Luxembourg 22853	Lux-Audit S.A., Luxembourg 22870
Channel Private Holding S.A., Luxembourg 22852	Luxcad S.A., Luxembourg 22872
Cime Holding S.A., Luxembourg 22853	Matlux S.A., Luxembourg 22871
COGES, Compagnie de Gestion (Luxembourg) S.A., Strassen 22854	Mayfair Holdings S.A., Luxembourg 22872
Consortium Européen de la Mode S.A. 22855	M.E.C. Lux, S.à r.l., Medical Electronic Construction Luxembourg, Luxembourg 22873
Crompton & Knowles (Luxembourg) S.A., Strassen .. 22856	Mercolec S.A., Luxembourg 22870
Domus S.A., Luxembourg 22853	M.G. Management S.A., Luxembourg 22873
Doragest S.A., Luxembourg 22851	Monplaisir, S.à r.l., Mondorf-les-Bains 22873
D.S. Finance S.A., Luxembourg 22855	Nedee Luxembourg S.A., Luxembourg 22876, 22877
DVV Finance S.A., Luxembourg 22855, 22856	Nittler René, S.à r.l., Lamadelaine 22873
Edgewater S.A., Luxembourg 22855	Norpois International S.A., Strassen 22874
Elan, S.à r.l., Luxembourg 22852	Nouki S.A., Luxembourg 22874
Enha Participations S.A., Luxembourg 22853, 22854	Optilux, S.à r.l., Bertrange 22879
Eurco S.A., Luxembourg 22858, 22859	Oreda S.A., Luxembourg 22874, 22875
Eurimmo, S.à r.l., Luxembourg 22857	Parabole S.A., Luxembourg 22874
Euro Emballage S.A., Luxembourg 22857	Parcomatic S.A., Luxembourg 22874
Fidu-Concept, S.à r.l., Luxembourg 22857	Park Réassurance S.A., Luxembourg 22875
Fiduciaire Roels Wauters & Co S.A., Strassen 22857	Parusus S.A., Luxembourg 22876
Finacor S.A., Luxembourg 22858	PA.SI. S.A., Participations et Services Intégrés, Luxbg 22876
Finparlux S.A., Luxembourg 22858	Perkins Foods (Luxembourg) S.A., Mamer 22876
Finreal S.A., Luxembourg 22858	Phoenix Event Production S.A., Luxembourg 22878
Fronrunner I, Sicav, Findel 22857	Porzentrum, S.à r.l., Sandweiler 22877
Fulflex S.A., Kehlen 22860	Pressit Finance S.A., Luxembourg 22878
Genac S.A., Luxembourg 22861	Prestige Euro-Trading S.A., Luxembourg 22879
Générale d'Hôtellerie S.A., Luxembourg 22859	Privalux Bond Invest, Sicav, Luxembourg 22882
GFL International Holding S.A., Luxembourg 22856	Privalux Management S.A., Luxembourg 22880
Grand Garage de la Pétrusse S.A., Luxembourg 22860	Privalux, Sicav, Luxembourg 22879
Greenback Holdings S.A., Strassen 22860	Promod Luxembourg, Luxembourg 22877
GTA - Generale Trasporti Armamento International S.A., Luxembourg 22860	Quelle, GmbH, Luxembourg 22878
GT US Small Companies Management S.A., Luxbg . 22859	Raspado, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 22879
He'enalu, S.à r.l., Luxembourg 22862	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg 22881
Hellas International S.A.H., Luxembourg 22862	Re-Source et Intuition, S.à r.l., Hautcharage 22880
(Le) Home Contemporain S.A., Luxembourg 22868	Roi Trading Holding S.A., Luxembourg 22881
Hurlingate Holding S.A., Luxembourg 22861	Sailux S.A., Luxembourg 22880
Ibercapital S.A., Luxembourg 22862	Sanalux S.A., Luxembourg 22882
Immobilière Tresco S.A., Luxembourg 22862	Schlassgewan S.A., Luxembourg 22879
Immoc S.A., Luxembourg 22863	Schockengaart, S.à r.l., Luxembourg 22882
Internationale Forêt Noire S.A., Luxembourg 22863	Société des Plantations des Terres Rouges Luxembourg S.A., Luxembourg 22896
ITP Holding S.A., Luxembourg 22861	Swentibold S.A., Luxembourg 22887
Jebsens S.A., Luxembourg 22863, 22867	Try S.A., Luxembourg 22885
Justiniano Holding S.A., Luxembourg 22867	Vermietungsgesellschaft Objekt 12, GmbH, Luxembg 22862
Kadik S.A.H., Luxembourg 22867	Zamfin S.A., Luxembourg 22893
	(Egon) Zehnder Luxembourg S.A., Luxembourg 22855

CAPITAL & INDUSTRIE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.793.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau BEF 13.226.132,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Signature.

(23965/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CAPTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.395.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour CAPTILUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(23968/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CAPTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.395.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 2 octobre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange;

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour CAPTILUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23969/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERA CASH FUND, SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.397.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 1996

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer définitivement Madame E. Inden-cleef comme administrateur.

Lors de la présente assemblée générale, les mandats de Monsieur Ernzer, de Madame Staes et de la banque CERA arrivent à expiration. Il est décidé de renouveler le mandat de Monsieur Ernzer pour une période d'un an, et il est décidé de renouveler les mandats de Madame Staes et de la BANQUE CERA pour une période de 6 ans.

Lors de la présente assemblée générale, le mandat du réviseur d'entreprises arrive à expiration. L'assemblée générale décide de nommer KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

Pour la société

M. Staes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23971/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERA CASH FUND, SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.397.

Suite à une décision du conseil d'administration du 26 octobre 1994, le siège social de la société a été transféré au 7, boulevard Royal, L-2010 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23972/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CEGROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 28.716.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau FRF (2.540.604,10)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Signature.

(23970/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERA INVEST, SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.723.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 1996

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer définitivement Madame E. Inden-cleef comme administrateur.

Lors de la présente assemblée générale, le mandat du réviseur d'entreprises arrive à expiration. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

Pour la société

M. Staes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23973/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERA INVEST, SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.723.

Suite à une décision du conseil d'administration du 26 octobre 1994, le siège social de la société a été transféré au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23974/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

DORAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.000.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour DORAGEST S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(23989/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERA PORTFOLIO, SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.067.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mars 1996

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer définitivement Madame E. Indencleef comme administrateur.

Lors de la présente assemblée générale, le mandat du réviseur d'entreprises arrive à expiration. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 1996.

Pour la société

M. Staes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23976/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERINCO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.819.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 15 juillet 1996, que:

– le mandat des administrateurs, à savoir:

Monsieur Giuseppe Oliva,

Madame Francesca Garofoli,

Monsieur Alberto Leonardi,

– le mandat du commissaire aux comptes, à savoir:

la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., Luxembourg,

sont reconduits pour une période de six ans. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 15 juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23977/549/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.293.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de la société,
tenue en date du 8 juillet au siège social*

Le siège social a été transféré, avec effet immédiat, de son adresse actuelle vers le 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour publication

CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23979/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 6.536.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(23998/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CERVAN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.606.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 décembre 1985, publié au Mémorial C, n° 22 du 28 janvier 1986.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 1996

1. L'assemblée approuve le rapport des commissaires-vérificateurs, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 13 juin 1996.
2. L'assemblée accorde décharge aux commissaires-vérificateurs et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.
3. La liquidation de la société anonyme CERVAN S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer au registre de commerce et des sociétés.
4. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social, 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23978/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 36.302.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration
tenus à Bruxelles, le 29 février 1996*

Suite à la nomination de Monsieur Michel Vander Eecken et à la démission de Messieurs Henri Aronson, Georges Delsaut et Gérald Bibot, le nouveau conseil d'administration élu pour une durée de six ans se compose de:

- Frédéric Greindl, administrateur-délégué, 19A, route de la Marache, B-1380 Lasne;
- Jean-Marie Polet, président, 9, boulevard Emile Jacqmain, B-1000 Bruxelles;
- Olivier Delbrouck, 14A, chemin de Bas-Ransbeck, B-1380 Lasne;
- Michel Vander Eecken, 58, Bosstraat, B-9031 Drongen.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou du président du conseil.

Pour extrait conforme
J.-M. Polet

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23980/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

DOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 21.263.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(23988/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ENHA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 49.088.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Goerens
Administrateur

(23995/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ENHA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.088.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg, le 10 juin 1996 à 15.00 heures*

Résolution unique

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes, la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., 80, rue des Romains, Strassen, Luxembourg.

L'assemblée générale nomme avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1996 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

AMC INTERNATIONAL S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui se chargera de faire l'audit des comptes au 31 décembre 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23996/312/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ENHA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.088.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société
convoquée en session extraordinaire à Luxembourg, le 3 juillet 1996 à 10.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 12 octobre 1994 au 31 décembre 1995, décide d'approuver le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont le bénéfice s'élève à FRF 161.378,32. L'assemblée décide d'affecter ce bénéfice comme suit:

Réserve légale	FRF 50.000,00
Solde au compte Report à nouveau	FRF <u>111.378,32</u>
Total Compte Report au 1 ^{er} janvier 1996	FRF <u>111.378,32</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes démissionnaire, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. et à son remplaçant, AMC INTERNATIONAL S.A., pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23997/312/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

COGES, COMPAGNIE DE GESTION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 24.443.

Constituée en date du 3 juin 1986 suivant acte passé par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, n° 246 du 29 août 1986.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 32, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE DE GESTION
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(23982/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CONSORTIUM EUROPEEN DE LA MODE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.142.

La FIDUCIAIRE DU CENTRE démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société citée en référence, fonction à laquelle elle a été nommée par l'assemblée générale du 17 mai 1995.

Par ailleurs, elle dénonce la domiciliation de ladite société en ses anciens bureaux sis 16, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

L'ensemble de la correspondance doit maintenant être libellée à l'attention de Monsieur Victor Charbit, administrateur-délégué, à l'adresse suivante:

CONSORTIUM EUROPEEN DE LA MODE S.A.

p/a Victor Devilliers

Monsieur Victor Charbit

118, rue Réaumur

F-75002 Paris.

FIDUCIAIRE DU CENTRE

R. Arama

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23983/674/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

D.S. FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.821.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour D.S. FINANCE

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(23990/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EDGEWATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 6, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour EDGEWATER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(23993/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EGON ZEHNDER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.207.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 24, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 juillet 1996.

Signature.

(23994/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

DVV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.631.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour la société

V. Demeuse

(23991/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

DVV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.631.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 1996

L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire de Monsieur Rudi Cuypers pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

Pour la société
V. Demeuse

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23992/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

CROMPTON & KNOWLES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8040 Strassen, 3, rue Le Relais.
R. C. Luxembourg B 49.992.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg
en date du 24 mai 1996*

Sont présents: Monsieur Gérald Fickenscher, président du conseil;
Monsieur Eddy Mortier, secrétaire;
Monsieur Thomas Blackburn.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur G. Fickenscher.

Monsieur le président expose que la majorité du conseil d'administration est présente ou représentée et apte à délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour se présente comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Gérald Fickenscher en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration;
2. Nomination de Monsieur Pierre Boury à la gestion journalière;
3. Nomination de Monsieur Eddy Mortier au poste de directeur.

Après discussion, et conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts, le conseil adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résolutions suivantes:

1. Monsieur Gérald Fickenscher propose, à dater de ce jour, sa démission en tant qu'administrateur-délégué et président du conseil d'administration. Le conseil d'administration en prend acte.
2. Monsieur Pierre Boury, employé privé, demeurant à B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, rue des Palmiers, 2, est élu au poste de délégué à la gestion journalière. Il sera appelé à compléter le conseil d'administration en lieu et place de Monsieur Gérald Fickenscher. Cette décision sera proposée à la prochaine assemblée générale.
3. Monsieur Eddy Mortier est élu au poste de directeur.

Plus aucun point n'étant abordé par les membres présents, la séance est levée et il est requis que le secrétaire de la réunion acte les résolutions dans le présent procès-verbal.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 1996.

Le Conseil d'Administration

G. Fickenscher E. Mortier T. Blackburn

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(23985/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GFL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.216.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour GFL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(24020/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 1.000.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.108.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(24005/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURO EMBALLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Luxembourg, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 43.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24006/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.136.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S. à r.l.

Signature

(24007/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 50.507.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 1996 et soumis à l'enregistrement, vol. 481, fol. 5, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 juillet 1996.

F. Crucifix
Administrateur

(24008/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FRONTRUNNER I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg
en date du 15 mars 1996*

Il résulte dudit procès-verbal, que:

- * FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG a été réélue en tant que réviseur de la SICAV;
- * Monsieur Jorn Kirkegaard Nielsen a démissionné en tant qu'administrateur de la SICAV;
- * MM. Klas Holmberg, David Pope, Kurt Tofte Jensen, Alex Schmitt et Jhon Mortensen ont été réélus en tant qu'administrateurs de la SICAV, le nombre d'administrateurs étant ramené de six à cinq.

Luxembourg, le 26 juin 1996.

Pour copie conforme

Pour extrait conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Avocat-avoué

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24013/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FINACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 33.421.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24009/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FINACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 33.421.

L'assemblée générale de la société anonyme FINACOR S.A., réunie au siège social, le 30 octobre 1995, a nommé Monsieur Servaas L. M. Houtakkers, directeur adjoint de banque, demeurant à 'S-Gravenwezel (Belgique), aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Wouter H. Muller, demeurant à L-Kehlen, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de Monsieur Hans de Graaf, demeurant à Mamer, et Monsieur Philippe Despriet, demeurant à B-Courtrai, administrateurs de la société et de MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24010/003/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FINPARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.516.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24011/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FINREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.022.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour FINREAL S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(24012/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.390.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

V. Demeuse
Administrateur-délégué

(24001/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.390.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 1996

L'assemblée décide le renouvellement du mandat de commissaire de Monsieur Rudi Cuypers pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

V. Demeuse
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24002/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.390.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

V. Demeuse
Directeur-délégué

(24003/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

EURCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.390.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 1996

Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.

L'assemblée décide le renouvellement du mandat de COOPERS & LYBRAND pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

V. Demeuse
Directeur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24004/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GENERALE D'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour GENERALE D'HOTELLERIE S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(24019/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.195.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Pour GT US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(24023/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FULFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 28.547.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signatures.

(24014/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FULFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 28.547.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signatures.

(24015/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FULFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 28.547.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signatures.

(24016/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GRAND GARAGE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 12.727.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 480, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signatures.

(24021/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GREENBACK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 45.593.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1996, vol. 480, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour la société
A. Pirotte

(24022/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GTA – GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(24024/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GENAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.909.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24017/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

GENAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.909.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 25 juin 1996, que: Monsieur Jacques Benzeno a été nommé président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Jacques Benzeno, administrateur et président du conseil d'administration, demeurant à Strassen;
- André Labranche, administrateur, demeurant à Hobscheid;
- Marie-Paule Mockel, administrateur, demeurant à Sanem.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24018/047/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

HURLINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.231.

A la suite de la réunion du conseil du 1^{er} décembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Bernard Chetelat, gestionnaire, CH-2525 Le Landeron;
Monsieur Guy Menoud, avocat, CH-1206 Genève;
Madame Thi Tuyet Lan Do, gestionnaire de sociétés, CH-1162 Saint-Prex.

Commissaire aux comptes

KPMG REVISION, CH-1005 Lausanne.

Luxembourg, le 25 juin 1996.

Pour HURLINGATE HOLDING S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24027/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ITP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 18 avril 1996

Résolutions

- 1) Le conseil d'administration nomme M. Igor Tchouian président du conseil.
- 2) Dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1996, le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à Monsieur Igor Tchouian, qui portera le titre d'administrateur-délégué, ce dernier pouvant engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24033/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

HE'ENALU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1996.

Signatures.

(24025/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

HELLAS INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 3, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 27.212.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

HELLAS INTERNATIONAL S.A.H.

F. Kass

Président

(24026/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

IBERCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 35.370.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

(24028/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

IMMOBILIERE TRESKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.928.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(24029/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT 12, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg.

Protokoll über eine außerordentliche Gesellschafterversammlung

Gesellschafter: ILV IMMOBILIEN-LEASING VERWALTUNGSGESELLSCHAFT DÜSSELDORF mbH, Düsseldorf;
SELEKTA GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, Düsseldorf.

Unter Verzicht auf alle durch Gesetz oder Gesellschaftsvertrag vorgeschriebenen Formen und Fristen halten wir hiermit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der vorgenannten Gesellschaft ab und beschliessen was folgt:

1. Der Geschäftsführer, Herr Dr. Hans-Werner Schiess, wird mit sofortiger Wirkung abberufen. Ihm wird Entlastung erteilt.

2. Damit ist die Gesellschafterversammlung beendet.

Düsseldorf, den 28. Mai 1996.

ILV IMMOBILIEN-LEASING
VERWALTUNGSGESELLSCHAFT
DÜSSELDORF mbH
Unterschriften

SELEKTA
GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24034/200/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

IMMOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.911.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24030/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

IMMOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.911.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 25 juin 1996, que: Monsieur Jacques Benzeno a été nommé président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Jacques Benzeno, administrateur et président du conseil d'administration, demeurant à Strassen;
- André Labranche, administrateur, demeurant à Hobscheid;
- Marie-Paule Mockel, administrateur, demeurant à Sanem.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24031/047/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.728.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 1996, le conseil d'administration se compose comme suit: Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange; Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange; Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, Strassen.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24032/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

JEBSENS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.483.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-eighth of June.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the holding corporation established and having its registered office in Luxembourg, under the denomination of JEBSENS S.A., R. C. number B 34.483, incorporated under the denomination of JEBSENS THUN SHIPPING (LUXEMBOURG) S.A., pursuant to a notarial deed dated 12 July 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 40 of February 2nd, 1991.

The Articles of Incorporation have been amended several times and finally pursuant to a deed before the undersigned notary dated 18 December 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial Number 137 of 19 March 1996.

The meeting begins at 11.00 a.m., Mr Johs Slethaug, company director, residing in Bergen, Norway, being in the chair. The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sophie Mathot, licenciée en droit, residing in Arlon (Belgium). The meeting elects as scrutineer Mr Graham J. Wilson, bachelor of laws, residing in Luxembourg. The Chairman states that:

I. This General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting sent to all the shareholders by registered mail dated June 18 and 19, 1996.

The recipes of the registered mail are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that out of the 23,389,450 shares of a par value of 2.- US Dollars each to be taken into consideration for the determination of the quorum of presence, representing the total capital of 53,487,226.- US Dollars and divided as of this day into 24,842,802 A shares and 1,900,811 B shares, 16,310,140 A shares and 880,536 B shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders or their proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary shall remain annexed together with the proxies to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Authorisation to the Board of Directors within the limits of the current amount of the authorised capital:

- to issue in one or several times a convertible subordinated loan on debentures of a maximum amount of NOK 50,000,000.-,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders at an issue or successive issues,

- to issue at the conversion of convertible bonds new shares of Class A only, at the option of the holders of bonds,

- to fix the date, the place of the issue or of the successive issues, the par value, the interest rate, the issue price, the rate of conversion and all other terms and conditions of the convertible loan to be issued except that the bonds, in the event that conversion is requested, shall be converted into shares of Class A only,

- to have documented by notarial deed the realisation of the increase of capital resulting from the conversion of bonds into shares and the subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

2. Confirmation of the authorisation conferred to the Board of Directors to realise the increase of capital for an additional period of five years.

3. To fix the convening notice period relating to registered shares of all general meetings at 14 clear days prior to the meeting.

4. Authorisation to the board to decide:

- that shareholders wishing to attend general meetings in person must advise the Corporation in writing by notice to be received at the registered office of the Corporation 5 clear days prior to the meeting;

- on the form of the proxies and the delay and place where the proxies must be deposited.

5. To enclose in the «Articles of Association» the following provision:

- the Corporation shall recognise one owner per share only, if there are several owners per share, the Corporation will be entitled to suspend the rights attached to the share(s) until one person has been designated as being the owner with regard of the Corporation;

- the Corporation's shares of each class of shares will be issued in certificates representing several shares and the corporation is free to deliver only one certificate per shareholder;

- to authorise the Board to decide on the form of the proxies and the delay and place where they must be deposited.

6. to amend the Articles of Incorporation in order to set them in conformity with the resolutions to be taken on points 1 to 5.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by 17, 187, 676 votes in favour, 3,000 votes against and no abstentions:

First resolution

The General Meeting resolved to authorise the Board of Directors within the limits of the current amount of the authorised capital:

- to issue in one or several times a convertible subordinated loan on debentures of a maximum amount of NOK 50,000,000.-,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders at an issue or successive issues,

- to issue at the conversion of convertible bonds new shares of Class A only, at the option of the holders of bonds,

- to fix the date, the place of the issue or of the successive issues, the par value, the interest rate, the issue price, the rate of conversion and all other terms and conditions of the convertible loan to be issued except that the bonds, in the event that conversion is requested, shall be converted into shares of Class A only,

- to have documented by notarial deed the realisation of the increase of capital resulting from the conversion of bonds into shares and the subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The General Meeting resolved to confirm the authorisation conferred to the Board of Directors to realise the increase of capital for an additional period of five years.

In consequence thereof, Article 3, third paragraph, first sentence, is amended to have henceforth the following wording:

«**Art. 3. Third paragraph, first sentence.** The Board of Directors of the Corporation is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorisation by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication in the *Mémorial C, Recueil Spécial* of the notarial extraordinary general meeting dated 28 June 1996 for any authorised shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed to any confirmed subscription at that time.»

Third resolution

The General Meeting resolved to fix the convening notice period relating to registered shares of all general meetings at 14 clear days prior to the meeting.

In consequence thereof, Article 10 of the Articles of Incorporation is amended by addition of a new third paragraph with the following wording:

«**Art. 10. Third paragraph.** The convening notice period relating to registered shares of all general meetings is fixed at 14 clear days prior to the meeting.»

Fourth resolution

The General Meeting authorises the Board of Directors to decide:

- that shareholders wishing to attend general meetings in person must advise the Corporation in writing by notice to be received at the registered office of the Corporation 5 clear days prior to the meeting;
- on the form of the proxies and the delay and place where the proxies must be deposited.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to amend the Articles of Incorporation as follows:

- by addition of the new following paragraphs at the end of Article 10 of the Articles of Incorporation:

«**Art. 10. Last paragraphs.** The Board of Directors is authorised to decide on the form of the proxies and the delay and place where they must be deposited.

The Corporation shall recognise one owner per share only; if there are several owners per share, the Corporation will be entitled to suspend the rights attached to the share(s) until one person has been designated as being the owner with regard of the Corporation.»

- by amendment of Article 3, 6th paragraph, of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 3. Sixth paragraph.** The corporation's shares of each class of shares will be issued in certificates representing several shares and the Corporation is free to deliver only one certificate per shareholder.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at noon.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de JEBSENS S.A., R. C. B n° 34.483, constituée sous l'ancienne dénomination de JEBSENS THUN SHIPPING (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte notarié reçu en date du 12 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 40 du 2 février 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 137 du 19 mars 1996.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Johs Slethaug, administrateur de sociétés, demeurant à Bergen, Norvège.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, licencié en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Graham J. Wilson, bachelor of laws, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires en nom en date des 18 et 19 juin 1996.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que sur les 23.389.450 actions à prendre en compte pour la détermination du quorum de présence, d'une valeur nominale de 2,- dollars US chacune, représentant la totalité du capital social de 53.487.226,- dollars US et actuellement divisées en 24.842.802 actions A et 1.900.811 actions B, 16.310.140 actions A et 880.536 actions B sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Autorisation au Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé:

- d'émettre en une ou plusieurs fois un prêt obligataire subordonné convertible d'un montant maximum de NOK 50.000.000,-,

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission ou des émissions successives,
 - émettre lors de la conversion d'obligations convertibles de nouvelles actions de classe A uniquement, au choix de l'obligataire,
 - fixer la date, le lieu de l'émission ou des émissions successives, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions du prêt convertible à émettre, à l'exception du fait que les obligations, lorsque leur conversion est sollicitée, seront converties uniquement en actions de classe A,
 - de documenter par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital résultant de la conversion des obligations en actions et la modification subséquente de l'article 3 des statuts.
2. Confirmation de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation de capital pour une nouvelle période de cinq ans.
3. Fixer le délai de convocation aux assemblées générales pour les actions nominatives à 14 jours francs avant l'assemblée.
4. Autorisation au conseil de décider:
- que les actionnaires désireux d'assister aux assemblées générales en personne doivent en informer la Société par écrit par notification à adresser au siège social de la Société 5 jours francs avant l'assemblée;
 - de la forme des procurations et des délais et lieux où les procurations doivent être déposées.
5. D'insérer dans les statuts les dispositions suivantes:
- la Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action. Si une action appartient à plusieurs co-propriétaires, la Société sera autorisée à suspendre les droits attachés à l'action ou aux actions jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le propriétaire vis-à-vis de la société;
 - les actions de chaque classe de la société seront émises en certificats représentatifs de plusieurs actions et la société sera libre de délivrer uniquement un certificat par actionnaire;
 - autoriser le Conseil à décider de la forme des procurations et des délai et lieu où elles doivent être déposées.
6. modifier les statuts pour les adapter aux résolutions à prendre sous les points 1 à 5.
- L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes par 17.187.676 voix pour, 3.000 voix contre et aucune abstention:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé:

- d'émettre en une ou plusieurs fois un prêt obligataire subordonné convertible d'un montant maximum de NOK 50.000.000,-,
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission ou des émissions successives,
- émettre lors de la conversion d'obligations convertibles de nouvelles actions de classe A uniquement, au choix de l'obligataire,
- fixer la date, le lieu de l'émission ou des émissions successives, la valeur nominale, le taux d'intérêt, le prix d'émission, le taux de conversion et tous autres termes et conditions du prêt convertible à émettre, à l'exception du fait que les obligations, lorsque leur conversion est sollicitée, seront converties uniquement en actions de classe A,
- de documenter par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital résultant de la conversion des obligations en actions et la modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de confirmer l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation de capital pour une nouvelle période de cinq ans.

En conséquence, l'article 3, troisième alinéa, première phrase, est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Troisième alinéa, première phrase.** Le conseil d'Administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial de l'assemblée générale extraordinaire notariée du 28 juin 1996 en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions de n'importe quelle classe représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le délai de convocation aux assemblées générales pour les actions nominatives à 14 jours francs avant l'assemblée.

En conséquence, l'article 10 des statuts est modifié par l'ajout d'un nouveau deuxième alinéa qui aura la teneur suivante:

«**Art. 10. Deuxième alinéa.** Le délai de convocation aux assemblées générales pour les actions nominatives est fixé à 14 jours francs avant l'assemblée.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à décider:

- que les actionnaires désireux d'assister aux assemblées générales en personne doivent en informer la Société par écrit par notification à adresser au siège social de la Société 5 jours francs avant l'assemblée;
- de la forme des procurations et des délais et lieux où les procurations doivent être déposées.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts comme suit:

- par l'insertion des nouveaux alinéas suivants à la fin de l'article 10 des statuts:

«**Art. 10. Derniers alinéas.** Le Conseil d'Administration est autorisé à décider de la forme des procurations et des délai et lieu où elles doivent être déposées.

La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action. Si une action appartient à plusieurs co-propriétaires, la Société sera autorisée à suspendre les droits attachés à l'action ou aux actions jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le propriétaire vis-à-vis de la société.»

- par la modification de l'article 3, sixième alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Sixième alinéa.** Les actions de chaque classe de la société seront émises en certificats représentatifs de plusieurs actions et la société sera libre de délivrer uniquement un certificat par actionnaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à midi. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: J. Slethaug, S. Mathot, G.J. Wilson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 91S, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(24035/230/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

**JEBSENS S.A. S.A., Société Anonyme,
(anc. JEBSENS THUN SHIPPING (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 34.483.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 28 juin 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(24036/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.731.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour JUSTINIANO HOLDING

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(24037/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

KADIK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.096.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 août 1995 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurice Haupert du poste d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant 70, rue de Hobscheid à Steinfort, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24038/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LACTOSAN-SANOVO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 39.111.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(24039/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LACTOSAN-SANOVO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.811.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(24040/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LATIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 37.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(24042/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LE HOME CONTEMPORAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.288.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(24043/504/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24045/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24046/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24047/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24048/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24049/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24050/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(24051/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LIONIDAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 15.000.

L'assemblée générale de la société anonyme LIONIDAS HOLDING S.A., réunie au siège social, le 18 juin 1996, a nommé Monsieur Servaas L. M. Houtakkers, directeur de banque, demeurant à 'S-Gravenwezel (Belgique), aux fonctions

d'administrateur, en remplacement de Monsieur George van Bers, directeur de banque, demeurant à CH-Zug, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

L'assemblée générale a renouvelé les mandats de Monsieur Hans de Graaf, demeurant à Mamer, et Madame Juliette Lorang, demeurant à Neuhäusgen, administrateurs de la société et de MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour le Conseil d'Administration
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24052/003/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LANCASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.318.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour LANCASTER S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(24041/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LILUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.279.

Les comptes au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 33, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LANDESBANK
SCHLESWIG-HOLSTEIN
INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(24044/037/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LUX-AUDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 25.797

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 6, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour LUX-AUDIT S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(24054/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MERCOLEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.245.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour MERCOLEC S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(24062/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MATLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société,
le 20 juin 1996 à 15.00 heures*

Monsieur Jean-Pierre Baum, administrateur de la société, préside l'assemblée et précise que celle-ci a été convoquée à la demande d'un membre du conseil d'administration souhaitant être déchargé de son mandat et de pourvoir à son remplacement.

Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée, apte et habilitée à délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Eric Schevenels de son mandat d'administrateur de la société;
2. Nomination d'un nouvel administrateur.

Après lecture de la lettre de démission, l'assemblée générale des actionnaires, à l'unanimité des voix, accepte sans réserve la démission de Monsieur Eric Schevenels en date du 18 juin 1996 et lui donne décharge intégrale pour l'exécution de sa mission depuis le 1^{er} janvier 1996.

L'assemblée générale des actionnaires appelle Monsieur Arnaud Jérôme Lesoil, demeurant avenue Del Pirère, 1 à B-1325 Dion-Valmont, aux fonctions d'administrateur de la société. Monsieur Arnaud Lesoil accepte expressément le mandat proposé en stipulant qu'il l'exécutera à titre gratuit.

Monsieur le président charge le nouvel administrateur, Monsieur Arnaud Lesoil, de régulariser auprès du Bureau de l'Enregistrement et du Registre de Commerce les décisions arrêtées ce jour par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée, commencée à 15.00 heures, s'est terminée à 15.45 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(24057/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MATLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société,
le 25 juin 1996 à 19.00 heures*

Monsieur Arnaud Lesoil, administrateur de la société, préside l'assemblée et précise que celle-ci a été convoquée à sa demande, pour procéder à l'élection d'un nouvel administrateur, portant ainsi le conseil d'administration à quatre membres, et à la révocation du commissaire aux comptes.

Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée, apte et habilitée à délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Révocation du commissaire aux comptes de la société;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Fixation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire en vue d'élire ou de réélire les membres du conseil d'administration dont les mandats arrivent à expiration.

Après lecture du rapport motivant l'ordre du jour:

1. l'assemblée générale des actionnaires, à l'unanimité des voix, révoque en date de ce jour Monsieur Christian Boxho de ses fonctions de commissaire aux comptes et approuve la carence du poste de commissaire aux comptes jusqu'à la date de sa prochaine session;

2. l'assemblée générale des actionnaires appelle Madame Françoise Mayne, demeurant Clos du Van 8 à B-1325 Dion-Valmont, aux fonctions d'administrateur de la société. Madame Françoise Mayne accepte expressément le mandat proposé en stipulant qu'elle l'exécutera à titre gratuit;

3. Monsieur le Président informe l'assemblée des actionnaires qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire prendra place dans le courant du mois d'octobre 1996 en vue de renouveler les mandats expirés. Le lieu et la date de la réunion seront précisés ultérieurement.

Monsieur le Président se charge de régulariser auprès du Bureau de l'Enregistrement et du Registre de Commerce les décisions arrêtées ce jour par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée, commencée à 19.00 heures, s'est terminée à 20.20 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24058/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

L.H.I., LUSO HISPANIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.601.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 1995 et le rapport de révision y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et le rapport du commissaire aux comptes y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1995, vol. 481, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1995.

**AFFECTATION DU RESULTAT
RELATIVE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 1995**

- Résultats reportés	LUF	4.562.474,-
- Résultat de l'exercice	LUF	14.615.011,-
- Affectation à la réserve légale	LUF	(730.751,-)
- Dividendes	LUF	(13.123.800,-)
- Résultat à reporter	LUF	<u>5.322.934,-</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1996.

Signature.

(24053/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LUXCAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 23.444.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

LUXCAD S.A.

Signatures

(24055/023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.219.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(24059/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.219.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée reconferme les mandats d'administrateur de MM. Jacques Mersch et Christophe Blondeau. L'assemblée nomme Monsieur Mohamed Nijar en remplacement de M. Roger Wiczoreck. L'assemblée confirme H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

5. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.20 heures.

Certifié conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24060/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MARC LAMESCH & ANDRE STRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 1.250.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 37.509.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(24056/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

M.E.C. LUX, S.à r.l.,**MEDICAL ELECTRONIC CONSTRUCTION LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 54.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 13 mai 1996

Résolutions

A l'unanimité des voix, l'assemblée:

1. accepte la démission de M. Jean-Yves Moens de son poste de gérant technique:
2. nomme M. Robert Moens gérant unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

R. Moens

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24061/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

M.G. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.760.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

Pour M.G. MANAGEMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(24063/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

MONPLAISIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 16.666.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 juillet 1996, vol. 173, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24064/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NITTLER RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 6, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour NITTLER RENE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(24067/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NORPOIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 43.896.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996

« . . . La démission de son mandat d'administrateur de Maître Ernesto Gutierrez, avocat, San José, Costa Rica, a été acceptée; décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat; il a été remplacé par Madame Viorica Radian, licenciée en sciences économiques, demeurant à Charleroi (Belgique), qui achèvera son mandat.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1996, vol. 480, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24068/668/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NOUKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 3, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 25.391.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 271, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NOUKI S.A.
F. Kass
Président

(24069/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour PARABOLE S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(24074/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PARCOMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 18.777.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(24075/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

OREDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour OREDA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(24071/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

OREDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 2 octobre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;
Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;
Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 2 mai 1996.

Pour OREDA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24071/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PARK REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

V. Demeuse
Directeur-délégué

REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat étant nul, aucune répartition n'a pu avoir lieu.

Conseil d'administration de l'exercice 1995

- M. Robert Cuypers, administrateur de BANKUNIE, demeurant au n° 238 Botermelkdijk, B-2900 Schoten;
- M. Albert Barroo, président du conseil d'administration de BANKUNIE, demeurant au n° 2 Vijfwegenstraat à B-8902 Ieper-Zillebeke;
- M. Jozef Olieslagers, président du Comité de Direction de BANKUNIE, demeurant au n° 98 Klissenhoek, B-2290 Vorselaar;
- M. Karel Wauters, administrateur-directeur de BANKUNIE, demeurant au n° 87 Kerkstraat, B-9200 Dendermonde;
- M. Stefaan Sterck, administrateur-directeur, demeurant à Konigin Astridlaan 65, B-2950 Kapellen.

Réviseur externe

– COOPERS & LYBRAND, Société Civile,
16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446
L-1014 Luxembourg.

SITUATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est représenté par 50.000 actions nominatives de 1.000,- LUF chacune, toutes entièrement libérées.
(24076/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PARK REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 9 avril 1996

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'assemblée a accordé pleine et entière décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 1995.
3. Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur externe, COOPERS & LYBRAND S.C. pour une période d'un an qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

Pour le Conseil d'Administration
V. Demeuse
Directeur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24077/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PA.SI. S.A., PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(24078/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PARUSUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 42.799.

Les bilans au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24079/587/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 38.868.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 13 octobre 1995 que le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Jean Dinot, directeur de sociétés, demeurant à Lennik (B);

M. Paul Henson, directeur financier, demeurant à Mamer;

M. Arnold Wollmering, directeur, demeurant à Stegen.

Le réviseur d'entreprises est:

la société PRICE WATERHOUSE S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour PERKINS FOODS
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24080/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NEDEE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.886.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre juin.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEDEE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 52.886, constituée suivant acte reçu le 16 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 29 du 16 janvier 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'il soit nécessaire de justifier des convocations.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Prolongation du premier exercice social de la société jusqu' au 31 décembre 1996 inclus, fixation de la première assemblée générale ordinaire en 1997 et modification afférente des articles 15 et 19 des statuts en y supprimant la disposition transitoire.

2) Ratification de la nomination de Madame Nadine De Weert en qualité d'administrateur.
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réparer une erreur matérielle commise à l'occasion de la constitution de la société en prolongeant la durée du premier exercice social, qui a commencé le 16 novembre 1995, pour le clôturer le 31 décembre 1996 au lieu du 31 décembre 1995, ce qui avait été la volonté des fondateurs dès l'origine.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence que la première assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes sociaux sera tenue le troisième lundi du mois de mars 1997 à 11.00 heures.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 15 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'Assemblée Générale se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable qui suit.»

«**Art. 19.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ratifier la résolution prise par le conseil d'administration en date du 28 mars 1996 et de confirmer la nomination de Madame Nadine De Weert, membre du comité de direction de NEDEE BELGIQUE, demeurant à B-2500 Lier, en qualité d'administrateur de la société pour la même durée que les autres administrateurs en fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Thill, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1996, vol. 91S, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

M. Elter.

(24065/210/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

NEDEE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

M. Elter.

(24066/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PORZENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 23.423.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
SOCIETE CIVILE

Signature

(24082/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PROMOD LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.044.

Les comptes annuels au 29 février 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24089/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PHOENIX EVENT PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 16, rue du Fort Bourbon.
R. C. Luxembourg B 51.291.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg, le 5 juillet 1996

L'administrateur-délégué, M. Claude Schergen, nommé lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Bettembourg, le 28 juin 1996, présente sa démission en qualité d'administrateur de la société.

L'administrateur, Pierre Back, nommé lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Bettembourg, le 31 mai 1995, présente sa démission en qualité d'administrateur de la société.

Celle-ci est acceptée.

M. Claude Schergen est remplacé par Monsieur Romain Collini, technicien électronique, demeurant 39, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange.

Monsieur Pierre Back est remplacé par Monsieur Marc Schammel, indep. interlect., demeurant 19, rue de Filsdorf, L-5671 Altwies.

Comme suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société PHOENIX EVENT PRODUCTION S.A., tenue le 31 mai 1995 à Luxembourg, autorisant le conseil d'administration à nommer un administrateur comme administrateur-délégué, le nouveau conseil décide donc, à l'unanimité, de confirmer cette autorisation et charge M. Romain Collini de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de celle-ci par la signature individuelle en ce qui concerne cette gestion.

C. Schergen	P. Back	
Ancien administrateur	Ancien administrateur	
Le nouveau Conseil d'Administration		
R. Collini	M. Schammel	S. Balökina
Administrateur-délégué	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24081/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRESSIT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.530.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24083/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

QUELLE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 480, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(24090/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

QUELLE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Luxembourg, 5, rue Höhenhof.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue le 24 juin 1996

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société a été transféré au 5, rue Höhenhof, L-2633 Luxembourg. Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Mandataire

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24091/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRESTIGE EURO-TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 20 juin 1996**Résolution*

Dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 1996, le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à Monsieur Noël Messersi, qui portera le titre d'administrateur-délégué, ce dernier pouvant engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24084/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRIVALUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.295.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1996**Composition du conseil d'administration*

MM. Pierre Vansteenkiste;
Jean Lemercier;
Bernard de Romree de Vichenet;
Christian van der Beken Pasteel.

Le Conseil d'Administration.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24085/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

RASPADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 22.229.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 23, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
SOCIETE CIVILE

Signature

(24092/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SCHLASSGEWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2716 Luxembourg, 8, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 40.292.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(24097/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

OPTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24070/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRIVALUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.282.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24087/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRIVALUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.282.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1996

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs pour une durée d'un an comme suit:

MM. Daniel-Louis Deleau;
Bernard de Romree de Vichenet;
Christian van der Beken Pasteel.

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an à la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24088/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SAILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 44.793.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 20, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 1996
et extrait de la décision du conseil d'administration du 21 juin 1996*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Madame Jonella Ligresti, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan, Via Ippodromo 101, président du conseil d'administration;
- Monsieur Pierluigi Bovone, administrateur, demeurant à Vinovo (TO), Viale Matteotti 59, Italie;
- Monsieur Paolo Montrecchio, administrateur, demeurant à Asti, via Valence 17, Italie;
- Monsieur Luciano Roasio, administrateur, demeurant à Turin, Corso Sommeiller 32, Italie.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Giorgio Borghino, commissaire, demeurant à Monferrato (AL), Via San Biagio 1, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24099/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

RE-SOURCE ET INTUITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: Hautcharge, 22, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.158.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(24093/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.866.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour la société
V. Demeuse
Administrateur-délégué

REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat étant nul, aucune répartition n'a pu avoir lieu.

Conseil d'administration de l'exercice 1995

- M. Michel Dethier, président, demeurant au n° 9 rue L. Bosny, B-4053 Embourg;
- M. Herman Van den Hoogen, administrateur, demeurant au n° 1 Croeselaan, NL-3500 AX Utrecht;
- M. Vincent Demeuse, demeurant au n° 9 rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Réviseur externe

KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION
31, allée Scheffer
L-1511 Luxembourg.

V. Demeuse
Administrateur-délégué

(24094/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.866.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 1996

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'assemblée a accordée pleine et entière décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 1995.
3. Il y a par ailleurs été décidé de renouveler le mandat du réviseur externe, KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, pour une période d'un an qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

V. Demeuse
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24095/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ROI TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxemburg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
H. R. Luxemburg B 36.102.

Laut Beschluß einer außerordentlichen Generalversammlung der ROI TRADING HOLDING S.A. vom 1. Juli 1996 ist folgende Änderung entschieden worden:

Mit Stichtag 1. Juli 1996 wird der Verwaltungspräsident Herr Emile Wirtz, wohnhaft in Luxemburg, ersetzt durch Herrn Georg Garcon, Wirtschaftsjurist, wohnhaft in Bitburg (D). Als neues Verwaltungsratsmitglied wird Frau Erika Engel, wohnhaft in Riol (D) ernannt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich somit wie folgt zusammen:

1. Herr Georg Garcon, Verwaltungsratspräsident;
2. Herr Albert Schumacker, Verwaltungsratsmitglied;
3. Frau Erika Engel, Verwaltungsratsmitglied.

Die außerordentliche Generalversammlung hat dem ausscheidenden Verwaltungsratspräsidenten für die Ausübung seines Mandates gedankt und ihm volle und ganze Entlastung erteilt.

Luxemburg, den 1. Juli 1996.

G. Garcon
Verwaltungsratsvorsitzender
ROI TRADING HOLDING S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24096/567/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SCHOCKENGAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 5, rue Nic. Gredt.

R. C. Luxembourg B 36.817.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 303, fol. 48, case 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Signature.

(24098/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

PRIVALUX BOND INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.554.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 1996

Composition du conseil d'administration

MM. Pierre Vansteenkiste;
Jean Lemercier;
Bernard de Romree de Vichenet;
Christian van der Beken Pasteel.

Le Conseil d'Administration.

Réquisition aux fins d'inscription au Mémorial et au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24086/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SANALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 27, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 juin 1996,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2) ECOREAL S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ici représentée par Mademoiselle Tania Hermann, employée privée, demeurant à Welscheid,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 juin 1996,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SANALUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi sur les sociétés de participations financières ainsi que l'art. 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à seize millions de francs (16.000.000,- LUF), représenté par mille six cents (1.600) actions de dix mille francs (10.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs (100.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions de dix mille francs (10.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que sur ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., prénommée, mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.599
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: mille six cents actions	1.600

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de seize millions de francs (16.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 250.000,- francs.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.
Sont nommés administrateur pour une durée d'un an:
- Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Ehrlange-sur-Mess;
 - Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre;
 - Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn;
 - Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:
Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker.
- 3) Exceptionnellement, le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1997.
- 4) Le siège social de la société est fixé à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: G. Birchen, T. Hermann, J.-P. Hencks.
Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 91S, fol. 57, case 5. – Reçu 160.000 francs.
- Le Receveur (signé): J. Muller.
- Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1996. J.-P. Frieders.
- (23939/216/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

TRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Companies & Trusts Promotion S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, ici représentée par un de ses administrateurs, Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, habilité à engager la société par sa signature individuelle;
 - TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town, ici représentée par un de ses administrateurs, Monsieur Toby Herkrath, prénommé, habilité à engager la société par sa signature individuelle.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à neuf heures à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A., prénommée: quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.499
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée: une action	<u>1</u>
Total: quatre mille cinq cents actions	4.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (4.500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
 - b) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange;
 - c) Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil un.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 3, place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: T. Herkrath, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 91S, fol. 67, case 11. – Reçu 45.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

F. Baden.

(23941/200/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SWENTIBOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 27, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 juin 1996,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

- 2) Ecoreal S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 14, rue Aldringen,

ici représentée par Mademoiselle Tania Hermann, employée privée, demeurant à Welscheid,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 juin 1996,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SWENTIBOLD S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions deux cent cinquante mille francs (25.250.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cent vingt-cinq (2.525) actions de dix mille francs (10.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de francs (100.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions de mille francs (10.000,- LUF) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., prénommée, deux mille cinq cent vingt-quatre actions	2.524
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action	1
Total: deux mille cinq cent vingt-cinq actions	2.525

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de vingt-cinq millions deux cent cinquante mille francs (25.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 350.000,- francs.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateur pour une durée d'un an:

a) Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Ehlange-sur-Mess;

b) Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn;

d) Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Olm.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker.

3) Exceptionnellement, le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de 1997.

4) Le siège social de la société est fixé à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Birchen, T. Hermann, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1996, vol. 91S, fol. 57, case 3. – Reçu 252.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

J.-P. Frieders.

(23940/216/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ACHIEVERS UNLIMITED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.587.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation ACHIEVERS UNLIMITED INTERNATIONAL S.A., R.C. Number B 51.587, established in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 27th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 478 of September 23th, 1995.

The meeting begins at four p.m., Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Davezac, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-five thousand shares of a par value of two United States Dollars each, representing the total share capital of fifty thousand United States Dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. To increase the share capital by fifty thousand (50,000.-) United States Dollars, so as to bring it from its present amount of fifty thousand (50,000.-) United States Dollars to one hundred thousand (100,000.-) United States Dollars by the creating and issuing of twenty-five thousand (25,000) new shares of a par value of two (2.-) United States Dollars each. All twenty-five thousand (25,000) new shares to be subscribed for by Mr Tony van Vuuren, residing in La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC-98000 Monaco, and the other shareholder ACADEMY TRUST LIMITED, a Company with its registered office in Ireland waives its pre-emptive rights.

2. To remove Mrs Elizabeth D. Connelly as a Director of the Company and to agree to her formal discharge.
3. To accept the appointment of Mr Charles Sessa as a Director of the Company for a term of six years. Mr Sessa will terminate the mandate of his predecessor.
4. To transfer the registered office from 70A, route d'Arlon, B.P. 1918, L-8008 Strassen to 13, rue Bertholet, B.P. 618, L-2016 Luxembourg.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by fifty thousand (50,000.-) United States Dollars, so as to bring it from its present amount of fifty thousand (50,000.-) United States Dollars to one hundred thousand (100,000.-) United States Dollars by the creating and issuing of twenty-five thousand (25,000) new shares of a par value of two (2.-) United States Dollars each.

The other shareholder ACADEMY TRUST LIMITED, a company with registered office in Dublin (Ireland), having waived its preferential subscription right, these new shares have been entirely subscribed by:

- Mr Tony van Vuuren, Company Director, residing in La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC-98000 Monaco, here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given in Monaco, on May 15th, 1996.

Said proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of fifty thousand (50,000.-) United States Dollars is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Following the preceding resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred thousand (100,000.-) United States Dollars, divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of two (2.-) United States Dollars each, entirely subscribed and fully paid-up.»

Third resolution

The general meeting resolved to accept the resignation of Mrs Elizabeth D. Connelly as a Director of the Company. By special vote it grants discharge to her for her mandate up to this day.

Fourth resolution

The general meeting resolved to appoint for a term of six years as new director Mr Charles Sessa, Company Director, residing in 176 Helios Drive No 509, Jupiter Beach, Florida 33477 (USA).

He will terminate the mandate of his predecessor.

Fifth resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the company from its present address L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon to L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

As a consequence the second paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation and the first sentence of Article 9 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 1. Second paragraph.** The registered office is established in Luxembourg.»

«**Art. 9. First sentence.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at four p.m.»

Valuation

For the purpose of registration the increase of capital is valued at one million five hundred and eighty-seven thousand (1,587,000.-) francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixty thousand (60,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ACHIEVERS UNLIMITED INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 478 du 23 septembre 1995.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I.- Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante mille (50.000,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel de cinquante mille (50.000,-) dollars US à cent mille (100.000,-) dollars US, par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune. Toutes les vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions sont souscrites par Monsieur Tony van Vuuren, demeurant à La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC-98000 Monaco, et l'autre actionnaire ACADEMY TRUST LIMITED, une société avec siège social à Dublin (Irlande), renonce à son droit de souscription préférentiel.

2. Démission de Madame Elizabeth D. Connelly de son poste d'administrateur de la Société et décharge formelle à lui donner.

3. Acceptation de la nomination de Monsieur Charles Sessa comme administrateur de la Société pour un terme de six ans. Monsieur Sessa terminera le mandat de son prédécesseur.

4. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille (50.000,-) dollars US, pour le porter de son montant actuel de cinquante mille (50.000,-) dollars US à cent mille (100.000,-) dollars US, par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune.

L'autre actionnaire ACADEMY TRUST LIMITED, avec siège social à Dublin (Irlande), ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

- Monsieur Tony van Vuuren, Company Director, demeurant à La Feloque, 2, boulevard Rainier III, MC-98000 Monaco,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 15 mai 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) dollars US est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts se trouve modifié, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) dollars des Etats-Unis, divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars des Etats-Unis chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Elizabeth D. Connelly de son poste d'administrateur de la Société.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur de la Société pour un terme de six ans Monsieur Charles Sessa, Company Director, demeurant à 176 Helios Drive No 509, Jupiter Beach, Floride 33477 (USA). Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et la première phrase de l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

«**Art. 9. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à un million cinq cent quatre-vingt-sept mille (1.587.000,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ soixante mille (60.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, F. Stolz-Page, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 91S, fol. 26, case 5. – Reçu 15.765 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(23945/230/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ACHIEVERS UNLIMITED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 51.587.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 21 mai 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(23946/230/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

ZAMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- 2) Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée ZAMFIN S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent millions de liras italiennes (100.000.000,- ITL), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à dix milliards six cent millions de liras italiennes (10.600.000.000,- ITL), qui sera représenté par un million soixante mille (1.060.000) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou en tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 1997.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Nico Schaeffer, préqualifié, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
2. Mademoiselle Martine Gillardin, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent millions de liras italiennes se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions vingt mille (2.020.000,-) francs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,-LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Dany Manderscheid, employée privée, demeurant à Howald.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2002.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 91S, fol. 36, case 10. – Reçu 20.350 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(23942/230/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SOCIETE DES PLANTATIONS DES TERRES ROUGES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 20.463.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signatures.

(24107/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.

SOCIETE DES PLANTATIONS DES TERRES ROUGES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 20.463.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Remich, le 3 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 181 du 21 juillet 1983, statuts modifiés suivant acte de même notaire en date du 22 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 231 du 15 septembre 1983, statuts modifiés suivant acte du même notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 74 du 22 mars 1988.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg au siège social le 4 juin 1996

Quatrième résolution

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an, venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de 1997, le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, Commissaire sortant.

J. Dumont

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24108/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1996.